

POUR UNE RÉFORME GLOBALE DE LA FISCALITÉ LOCALE

Depuis 1982, les réformes partielles des collectivités locales se sont succédées, avec des changements de cap qui ont généré de l'inquiétude et contribué à complexifier le système de fiscalité locale. Elles ont conduit à une fiscalité locale peu lisible, bâtie sur des objectifs souvent contradictoires, et à une multiplication des dispositifs correctifs (péréquation, compensation, etc.). Au total, la part croissante des dotations de l'État dans les ressources des collectivités locales a réduit l'autonomie fiscale de ces dernières sans leur garantir pour autant l'autonomie financière, corollaire indispensable à l'exercice de la démocratie locale.

Partant du constat d'un système de fiscalité local à bout de souffle, les six propositions qui suivent ont pour ambition de contribuer à mettre en place un cadre rénové plus efficace, mais aussi mieux accepté car plus lisible pour les habitant.e.s et les entreprises.



Didier Gardinal

est chef d'entreprise dans le secteur de l'assurance, ancien élu municipal d'Albi en charge des finances, ancien trésorier national des chambres de commerce et trésorier de la CCI Occitanie.

Il siège au CESE à la section de l'économie et des finances où il représente le groupe des entreprises.

Contact :

didier.gardinal@lecese.fr
01 44 43 62 47



Jean-Karl Deschamps

est cadre associatif et secrétaire général adjoint de la Ligue de l'enseignement.

Il siège au CESE à la section de l'éducation, de la culture et de la communication et à la section de l'économie et des finances où il représente le groupe des associations.

Contact :

jean-karl.deschamps@lecese.fr
01 44 43 62 47

PRÉCONISATION N° 1 : ENGAGER RAPIDEMENT UNE RÉFORME GLOBALE ET AMBITIEUSE DE LA FISCALITÉ LOCALE EN COHÉRENCE AVEC LES BESOINS

Le CESE préconise d'engager une évaluation du système actuel et d'organiser des États généraux de la fiscalité locale, réunissant l'ensemble des acteur.rice.s afin de rendre plus lisible le financement des services publics. Cette démarche s'appuiera sur une première phase d'évaluation du système actuel et sera pensée pour permettre une réelle co-conception avec l'ensemble des acteurs.rices : associations de collectivités, représentant.e.s des entreprises, des contribuables, du monde associatif et syndical, autres instances nationales de réflexion collective tel que le Comité pour l'économie verte, mais aussi la population. Le CESE, relayé par les CESER, pourrait être utilement mobilisé, notamment dans le cadre de sa mission d'organisation de l'expression citoyenne.

PRÉCONISATION N° 2 : SIMPLIFIER ET CLARIFIER L'ARCHITECTURE DU SYSTÈME DE FISCALITÉ LOCALE ACTUEL

Le CESE propose de concentrer les ressources fiscales sur deux des quatre strates de collectivités locales actuelles (région, département, intercommunalité, commune). Ainsi, par exemple, le déplacement de la fiscalité du « bloc communal » vers le « bloc intercommunal » renforcerait la cohérence de gestion et la solidarité entre les collectivités d'un même territoire de vie, et donnerait aux élu.e.s plus de moyens

au service d'une réelle autonomie d'action de leurs collectivités respectives. Cette nouvelle organisation s'entend sans augmentation de la pression fiscale globale.

PRÉCONISATION N° 3 : FINANCER PLUS JUSTEMENT L'ACTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le CESE préconise d'affecter aux collectivités locales, en fonction de leurs principales compétences, une part de la collecte d'impôts nationaux dits dynamiques. Il propose que soient étudiées les bases élargissant la composition de leur panier fiscal.

PRÉCONISATION N° 4 : SÉCURISER CE NOUVEAU CADRE EN RENFORÇANT LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES

Le CESE recommande que la future loi-cadre sur la fiscalité locale, intègre une réforme complète du système actuel de péréquation : en insistant sur sa nécessaire simplification ; en privilégiant le recours à la péréquation verticale compte tenu de l'affectation d'une part de recettes fiscales nationales aux collectivités locales ; en instaurant une gouvernance partagée entre l'État et les associations représentatives des collectivités locales ; en prévoyant un dispositif d'évaluation permanente de son fonctionnement et de son efficacité.

PRÉCONISATION N° 5 : FAIRE ÉVOLUER LES RAPPORTS ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le CESE préconise d'élargir le rôle de la Conférence nationale des territoires au dialogue sur la répartition des recettes fiscales. Elle aurait la charge d'arrêter un accord triennal révisable annuellement, dans la limite d'une fourchette d'évolution fixée pour la durée de l'accord, et d'examiner la mesure dans laquelle des critères sociaux et environnementaux pourraient être mieux pris en compte. Des représentants.e.s du CESE, Chambre du dialogue civil, complèteraient utilement la composition actuelle de la CNT. Le Conseil pourrait accueillir cette conférence et en assurer le secrétariat.

En déclinaison de ce nouveau rythme de travail national, le CESE préconise également la signature d'accords triennaux entre l'État et toutes les collectivités locales qui auront la responsabilité de lever l'impôt. Ils permettraient aux élu.e.s de disposer d'une lisibilité nécessaire pour bâtir des budgets prévisionnels pluriannuels, base incontournable pour une meilleure maîtrise de gestion et donc une programmation plus sereine des investissements. Ils sécuriseraient le montant de la contribution de l'État au budget de la collectivité locale, quelle que soit sa forme (part affectée d'un impôt national, dotations, péréquations...), et incluraient un pacte de bonne gestion (indicateurs de performance, de certification, de transparence, formations des élu.e.s...).

PRÉCONISATION N° 6 : FAIRE ÉVOLUER LE RAPPORT ENTRE LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LES HABITANTS

Le CESE préconise l'organisation de « Conférences citoyennes triennales sur le budget » de chaque collectivité en charge de lever l'impôt. Elles se tiendraient l'année 1 et l'année 3 de chaque mandat. Sans caractère décisionnel, elles auraient pour objectif d'informer les habitant.e.s, entreprises, syndicats, associations, de les faire participer à la réflexion et de s'exprimer sur les grandes hypothèses d'orientation présentées par la collectivité. Son organisation complèterait la nécessaire mobilisation permanente des outils numériques pour permettre à chaque citoyen.ne d'accéder, en temps réel, aux données nécessaires à sa bonne compréhension de la fiscalité locale et de son utilisation